

Objet : Délégation de fonctions à Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux vice-présidents,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux eaux pluviales sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Daniel Rochaix, 12^e vice-président,

Article 2 : la délégation recouvre notamment les fonctions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre des schémas directeurs et des programmes de travaux en matière d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales,
- le fonctionnement des régies de l'eau et de l'assainissement,
- l'exercice du pouvoir de police en matière d'assainissement,
- les relations avec les organismes extérieurs auxquels la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été transférée ou déléguée,
- l'entretien des points de sécurité défense incendie,
- le pilotage du plan intercommunal de sauvegarde (PICS),
- le recensement dans la matière déléguée des attentes des usagers et les réponses à apporter,

Article 3 : la délégation emporte signature des documents, pièces et actes relatifs aux fonctions définies à l'article 2, qui devra être précédée de la mention « par délégation du président »,

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)

Numéro attribué à l'acte :

2026-056A

Objet de l'acte : Délégation de fonctions à Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260512-lmc1H35878H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35878H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2026

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2026

Date de publication sur le site internet: mercredi 13 mai 2026